



# **CAHIER DES CHARGES**

## **Championnat de l'Oise**

### **FITA (2x70m)**

Tout organisateur désirant réaliser le championnat de l'Oise devra suivre scrupuleusement ce cahier des charges établi par la Commission Sportive du Comité Départemental.

#### **Le Comité Départemental s'engage à :**

- Prendre en charge l'inscription au calendrier Fédéral
- Rédiger et expédier les mandats.
- Fournir les médailles
- Fixer le prix des mises : 5 € (Toutes Catégories).
- Etablir la composition de la commission technique, assurer sa prise en charge.
- Nommer les arbitres : 3 arbitres désignés par le responsable arbitre du département ou son représentant ainsi que les stagiaires.
- Verser une indemnité kilométrique des déplacements des arbitres

#### **En contrepartie l'organisateur s'engage :**

- A assister à la réunion préparatoire :
  - L'organisateur sera dans l'obligation d'assister à une réunion préparatoire à une date définie par le comité départemental.
- A organiser la gestion :
  - Fiches de marque
  - Manipulation des feux.
  - Chevalets et fixation des blasons.
- A envoyer les résultats  
sous huit jours aux compagnies ou clubs ayant participé à ce Championnat.

**Le titre de Champion de l'Oise sera décerné par duel si le nombre de participants le permet. Dans le cas contraire il sera établi à la fin des 2 tirs.**

**Classement pour les extérieurs : Sur le même modèle que le titre de champion de l'Oise.**

**Cependant dans le cas où ces classements s'établiraient à la fin des 2 premiers tirs il sera procédé à un tir scratch l'après midi.**

Le Président du C.D.O  
Jean-Claude LAVERHNE

Le Président C. Sportive  
Patrick GONIN

L'organisateur